

# APPEL À COTISATION 2023



ORDRE DES SAGES-FEMMES

Conseil National

Madame, Monsieur, Cher.e collègue,

Le montant de la cotisation ordinale pour l'année 2023 a été fixé à 150€. Conformément à l'article L. 4122-2 du Code de la santé publique, la cotisation doit être réglée au plus tard le **31 mars 2023**.

La cotisation est appelée en fonction de la situation professionnelle connue par le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour rappel, les sages-femmes inscrites en cours d'année sont également redevables de la cotisation de l'année en cours et doivent s'en acquitter dans le mois qui suit leur inscription au tableau.

- **Vous êtes inscrit.e au tableau et avez moins de 60 ans** : le montant de votre cotisation s'élève à 150€.
- **Vous êtes inscrit.e au tableau, vous avez plus de 60 ans et exercez une activité** : le montant de votre cotisation s'élève à 150€.
- **Vous êtes inscrit.e au tableau, vous avez plus de 60 ans et êtes retraité.e** : le montant de votre cotisation s'élève à 75€. *La demi-cotisation est réservée aux sages-femmes de 60 à 70 ans n'ayant aucune activité de sage-femme.*
- **Vous avez plus de 70 ans et n'exercez plus d'activité** : vous êtes exonérée de la cotisation.

Le caducée sera délivré à l'ensemble des sages-femmes **exerçant une activité** après encaissement du paiement sous un délai de 15 jours. L'attestation de paiement de la cotisation sera exclusivement disponible en téléchargement sur votre espace personnel.

Le règlement de la cotisation peut s'effectuer :

- par paiement en ligne sécurisé via votre espace personnel : <https://tableau.ordre-sages-femmes.fr/sfv1.aspx>
- par chèque à l'ordre du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes accompagné du talon ci-dessous.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, Cher.e collègue, l'expression de mes sentiments confraternels.

La Présidente

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro national : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone mobile : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Vous pouvez retrouver les questions relatives à la cotisation dans la FAQ dédiée, accessible sur le site internet du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes <https://www.ordre-sages-femmes.fr/>

Si vous avez des questions concernant votre cotisation, vous pouvez contacter le service dédié par téléphone ou par email : 01 45 51 30 29 [cotisation@ordre-sages-femmes.fr](mailto:cotisation@ordre-sages-femmes.fr)

Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

168 Rue de Grenelle • 75007 PARIS • 01 45 51 82 50 • [contact@ordre-sages-femmes.fr](mailto:contact@ordre-sages-femmes.fr)